

RÈGLEMENT FINANCIER ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2017-2018

LYCÉE SAINT AMBROISE BAC+ 1 / BAC+ 2 / BAC+3

1 / Contributions des familles

La contribution au fonctionnement couvre les activités spécifiques, les travaux d'entretien, les investissements et les achats de matériel. Elle comporte :

○ **Contribution fixe**

- a) Bac +1 : Etudiants Prépa-concours : **550 € par an et étudiant**
- b) Bac +2 : BTS tertiaires : **810 € par an et étudiant**
- c) Bac +3 : Chargé de développement à l'international : **3 550 € par an et étudiant**

Réduction (pour les bac+1 et bac+2)

Une réduction de 30% sur la scolarité de base est accordée à l'ensemble des personnels de l'Enseignement Catholique (joindre un certificat de travail valable pour 2017/2018) ainsi que pour les familles ayant deux enfants et plus **scolarisés dans l'Enseignement Catholique de Savoie** (dès réception joindre les certificats de scolarité 2017/2018).

Les justificatifs doivent être fournis avant le 1^{er} novembre, délai de rigueur.

○ **Contribution diocésaine (pour les bacs +1 et + 2)**

La cotisation diocésaine présente un caractère obligatoire pour toute personne inscrite dans l'Enseignement Catholique, pour son organisation diocésaine et nationale : **57 € par an et étudiant.**

○ **Contribution variable de solidarité (pour les bacs + 1 et + 2) Annexe 1 à nous retourner**

La contribution de solidarité permet, en complément de la contribution des familles, d'effectuer des travaux d'investissement nécessaires à l'accueil des élèves. Cette contribution est solidaire par son mode de calcul.

Pour déterminer votre participation, prenez votre dernier avis d'imposition et divisez le Revenu Net Imposable par le nombre de personnes à charge (parents + enfants). En fonction du résultat de votre calcul et de vos réelles possibilités, entourez la catégorie à laquelle vous souhaitez adhérer.

Nous vous demandons d'être vigilant lorsque vous faites votre choix. Prenez bien en compte les éléments qui vous sont donnés pour le calcul. En cas de doute n'hésitez pas à contacter directement le service comptabilité.

MERCI DE JOINDRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2016 SUR LES REVENUS 2015.

Dès l'édition de la facture avec les éléments donnés, il ne sera plus possible de revenir en arrière sur simple appel téléphonique ou courrier. Vous devrez fournir tous les justificatifs prouvant votre situation (avis d'imposition, fiches de paie, attestation de chômage, etc.....) pour qu'une correction soit éventuellement réalisée.

BAC +1		BAC +2	
Catégorie	Contribution annuelle	Catégorie	Contribution annuelle
A : inférieur à 3 000	0.00 €	A : inférieur à 3 000	0.00
B : De 1 601 à 3 000	46.00 €	B : De 3 001 à 6 000	160.00 €
C : De 3 001 à 4 500	143.00 €	C : De 6 001 à 9 000	320.00 €
D : De 4 501 à 6 000	198.00 €	D : Supérieur à 9 001	520.00 €
E : De 6 001 à 6 800	285.50 €		
F : De 6 801 à 9 000	346.00 €		
G : De 9 001 à 11 000	402.50 €		
H : Supérieur à 11 000	454.00 €		

▪ **Contribution diocésaine (pour les bacs + 1 et + 2)**

La cotisation diocésaine présente un caractère obligatoire pour toute personne inscrite dans l'enseignement catholique, pour son organisation diocésaine et nationale : **58.50 € par an et par élève.**

2 / Cotisation A.P.E.L (pour les bacs + 1 et + 2) : 21 € par an et famille (facultatif)

L'Association des parents d'élèves (A.P.E.L) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont l'abonnement à la revue « Famille et Education » gratuit pour les adhérents.

Dans le cadre d'un partenariat pour la bourse aux livres, chaque famille pourra bénéficier d'une remise chez Garin et Decitre sur présentation de la carte étudiant ou lycéen.

3 / Adhésion sportive (pour les bacs + 1 et + 2) : 5 € par an et étudiant (facultatif)

Adhésion qui permet de soutenir le sport à St Ambroise par le financement des activités et l'achat de matériel de l'association sportive du lycée.

4 / Activités pédagogiques diverses (pour les bacs + 1 et + 2) : 20 € par an et étudiant

Les filières d'enseignement supérieur appuient leur pédagogie sur la pratique et les relations professionnelles. C'est pourquoi l'établissement a décidé de privilégier des rencontres, visites d'entreprises, des intervenants Le coût supplémentaire de ces dispositifs est évalué à 20 Euros par an et étudiant. Il a vocation à limiter le recours à une facturation complémentaire.

5 / Frais d'inscription au BTS : la somme de 6 Euros sera facturée pour l'inscription aux épreuves de BTS.

6 / Bourses pour les BTS :

Les élèves qui ont obtenu les bourses étudiants (CROUS) recevront directement ces sommes au cours de l'année. Pour les bourses ERASMUS+ (stage à l'étranger) celles-ci sont gérées par l'établissement au moment du départ de l'élève, tandis que celles octroyées dans le cadre d'EXPLORA SUP sont versées aux stagiaires par la Région Rhône-Alpes.

5 / Restauration :

Repas sans inscription préalable : 7.60 Euros

Prix des repas avec inscription préalable : 5.95 Euros

7 / Modalités financières :

N.B - Pour les familles ou étudiants se trouvant en difficultés momentanées ou durables, le lycée Saint-Ambroise est prêt à examiner avec elles les possibilités d'arrangement ou de réduction. Pour cela merci de prendre contact avec le Directeur.

Les impayés : L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Tous les remboursements que le lycée pourrait être amené à vous faire en cours d'année scolaire se feront par virement, merci de joindre obligatoirement un RIB de votre compte bancaire.